

JUILLET 2024

PROTÉGEONS NOTRE PLANÈTE

en réduisant notre consommation
de papier



LA LETTRE RECOMMANDÉE ELECTRONIQUE

La Lettre Recommandée Electronique devient l'envoi par défaut des Convocations et Procès-Verbaux des Assemblées Générales depuis l'adoption de la loi du 09 avril 2024.

Sans demande spécifique de votre part, vous ne recevrez donc plus ces documents par courrier en recommandé papier.

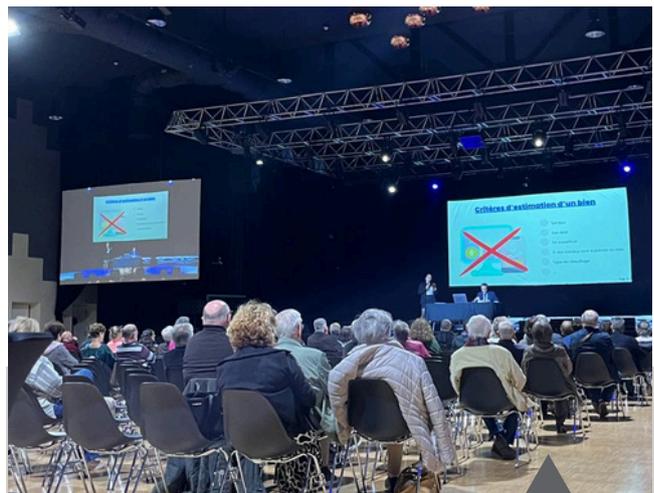
Vous allez recevoir dans les semaines à venir une communication spécifique plus détaillée vous indiquant la procédure à suivre.

DÉCOUVREZ NOS ACTUALITÉS

Explorez nos nouvelles vidéos
informatives et restez informés sur
www.cagim-sogedim.fr



Notre prochain magazine
sera bientôt disponible !



SCANNEZ
MOI!

RETROUVEZ LE REPLAY DE LA
CONFERENCE SUR LA
TRANSMISSION DU PATRIMOINE.

(Ainsi que d'autres replays sur notre
site internet)